Annexe 7

FRAIS D'INTERVENTION

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1er JANVIER 2024

Intervention *- Base de facturation -*	**Tarifs**
Intervention des services municipaux pour encombrement du domaine public *-Tarif horaire -*	200,00€
Intervention pour capture d'animaux (SPA) *- Par intervention -*	
Capture d'un animal errant	116,00 €
Prise en charge d'un animal errant déjà capturé	71,00 €
Ramassage d'un cadavre d'animal	53,00 €
Garde : médicament d'admission et frais de garde 8 jours francs	44,00 €
Apport d'un animal par un tiers	24,00 €

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM15-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023